

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
N^o DIVISION : 01-BEAUHARNOIS
N^o COUR : 760-11-008167-237
N^o DOSSIER : 41-2946308
N^o BUREAU : 1344004

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE :

**LES VÊTEMENTS PARALLÈLE INC.,
PERSONNE MORALE LÉGALEMENT
CONSTITUÉE FAISANT AFFAIRE SOUS
LES RAISONS SOCIALES AUDVIK ET
SPORTIVE PLUS AU 641, ROUTE 201 À
SAINT-CLET (QUÉBEC) J0P 1S0 ET AYANT
SON SIÈGE SOCIAL AU 297, CHEMIN DE
LA CITÉ-DES-JEUNES À SAINT-CLET
(QUÉBEC) J0P 1S0**

AVIS DE LA PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

(article 51 de la Loi)

Avis est donné que Les vêtements Parallèle inc. de Saint-Clet (Québec) a déposé une proposition entre nos mains le 2 juin 2023 en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

Ci-inclus une copie de la proposition, d'un état succinct de son actif et de son passif ainsi qu'une liste des créanciers visés par la proposition et dont les réclamations se chiffrent à 250 \$ ou plus, un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de votation et une copie du rapport du syndic sur la proposition.

Une assemblée générale des créanciers de la débitrice sera tenue par vidéoconférence Teams le 20 juin 2023 à 14 h 00. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour assister à ladite vidéoconférence, veuillez nous en informer **avant le 19 juin 2023 à 14 h 00**, par courriel au Reclamation-Claims@rcgt.com

Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer, à l'attention du syndic, avant **le 20 juin 2023 à 14 h 00**, par courriel au Reclamation-Claims@rcgt.com, une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.

Les créanciers ou toute catégorie de créanciers ayant droit de voter à l'assemblée peuvent, au moyen d'une résolution, accepter la proposition, telle que formulée ou telle que modifiée à l'assemblée. Si la proposition est ainsi acceptée et si elle est approuvée par le Tribunal, elle deviendra obligatoire pour tous les créanciers ou pour la catégorie des créanciers visés.

Les preuves de réclamation, procurations et formulaires de votation dont l'usage est projeté à l'assemblée doivent être au préalable déposées entre nos mains.

Fait à Gatineau, ce 7 juin 2023.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité
Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,
Responsable désigné



Raymond Chabot Inc.

An affiliate of
Raymond Chabot Grant Thornton
LLP
Suite 400
15, rue Gamelin
Gatineau (QC) J8Y 1V4
Phone: (819)770-1234
Fax: (819)770-4784
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT OF QUEBEC
DIVISION NO.: 01-BEAUHARNOIS
COURT NO. : 760-11-008167-237
FILE NO. : 41-2946308
OFFICE NO. : 1344004

SUPERIOR COURT
" In Bankruptcy and Insolvency "

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: LES VÊTEMENTS PARALLÈLE INC.

NOTICE OF PROPOSAL TO CREDITORS (section 51)

Take notice that Les vêtements Parallèle inc. in the City of Saint-Clet (Québec) has lodged with us a proposal under the *Bankruptcy and Insolvency Act* on June 2, 2023.

Copy of the debtor's proposal, a condensed statement of its assets and liabilities, a list of the creditors affected by the proposal and whose claims amount to \$250 or more, a proof of claim form, a letter of votation and a copy of the trustee's preliminary report are enclosed herewith.

A general meeting of the creditors of the debtor will be held by conference call Teams on June 20, 2023 at 2:00 PM. If you wish to attend, please inform us **before June 19, 2023 at 2:00 PM**, by email at Reclamation-Claims@rcgt.com to receive the contact details to join the conference call.

To be entitled to vote at the meeting, a creditor must file with the trustee, **before June 20, 2023 at 2:00 PM** a proof of claim form, and if necessary, a proxy by email at Reclamation-Claims@rcgt.com

The creditors or any class of creditors qualified to vote at the meeting may, by resolution, accept the proposal made by the debtor either as made or as modified at the meeting. If so accepted and if approved by the Court, the proposal will bind all creditors or the class or creditors affected.

Proofs of claim forms, proxies and voting letters intended to be used at the meeting must be lodged with us prior thereto.

DATED AT Gatineau, June 7, 2023.

RAYMOND CHABOT INC.
Licensed Insolvency Trustee

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,
Trustee in charge

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
N° DIVISION : 01 – BEAUHARNOIS
N° COUR : 41-2946308
N° DOSSIER : 41-2946308
N° BUREAU : 1344004

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **LES VÊTEMENTS PARALLÈLE INC.,
FAISANT AFFAIRE SOUS LES RAISONS
SOCIALES AUDVIK ET SPORTIVE PLUS
AU 641, ROUTE 201 À SAINT-CLET
(QUÉBEC) J0P 1S0 ET AYANT SON SIÈGE
SOCIAL AU 297, CHEMIN DE LA CITÉ-
DES-JEUNES À SAINT-CLET (QUÉBEC)
J0P 1S0**

La Proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0296)
Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

PROPOSITION (article 50 de la Loi)

Nous, Les Vêtements Parallèle inc., la Proposante nommée ci-dessus, soumettons à nos créanciers, la Proposition suivante en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* :

1. RÉGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS GARANTIS

Vu les garanties qui leur sont consenties, nous nous engageons à assumer intégralement les sommes dues aux créanciers garantis, en totalité ou selon toute entente à intervenir avec ces créanciers, dans la mesure où ces garanties seraient valides et opposables à un syndic autorisé en insolvabilité. Dans le cas contraire, ces créanciers garantis seront considérés comme créanciers non garantis sans droit à un rang prioritaire.

2. MONTANT OFFERT POUR DISTRIBUTION

Nous offrons de remettre au syndic à la Proposition une somme totale de 200 000 \$ (le « Montant offert pour distribution »).

Le paiement au syndic sera effectué dans les soixante (60) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

3. RÉGLEMENT DES HONORAIRES

Les honoraires et débours du syndic, ainsi que le paiement des frais accessoires de comptabilité, légaux et autres, découlant de la présente procédure et incluant les frais encourus pour la préparation de ladite Proposition ou de toute proposition amendée s'il en est, ainsi que ceux impayés et encourus durant l'avis d'intention, seront payés, en priorité, à même le Montant offert pour distribution aux créanciers, conformément à l'article 136 (1) b) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Le montant des honoraires et débours du syndic, payables à même le Montant offert pour distribution aux créanciers, sera limité à la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables.

Tout excédent d'honoraires, s'il en est, sera à la charge de la Proposante. L'acquittement des comptes d'honoraires par la Proposante tenant lieu d'approbation.

Le syndic n'émettra pas de certificat d'exécution intégrale de la proposition avant l'acquittement complet des honoraires.

4. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA COURONNE

Les réclamations de Sa Majesté du Chef du Canada ou d'une province qui étaient dues à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition pour les montants de nature à faire l'objet d'une demande aux termes du paragraphe 224 (1.2) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* ou de toute disposition législative provinciale identique, pour l'essentiel, aux dispositions de ce paragraphe, seront payées en totalité, à même le Montant offert pour distribution prévu au paragraphe 2, avec les intérêts et pénalités y afférents en vertu des lois, règlements et décrets applicables, dans les six (6) mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition, mais avant le règlement des créanciers prévu aux paragraphes 5, 6, 7 a) et 7 b).

5. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES EMPLOYÉS

Les réclamations des employés à titre de salaires impayés, de même que les sommes dues à titre de vacances des employés toujours en fonction auprès de la Proposante, seront acquittées par la Proposante dans le cours normal des opérations.

Par contre, les réclamations des employés qui ne sont plus en poste, à la date de l'avis d'intention de faire une proposition, seront acquittées conformément aux articles 81.3 et 136 (1) d) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*. Ces réclamations seront acquittées, en priorité, à même les sommes offertes pour distribution aux créanciers.

Conformément à l'article 60 (1.4) LFI, AUX FINS DE VOTE sur toutes questions relatives à la proposition faite par un employeur, personne n'a de réclamation à faire valoir pour les montants dus en conformité de l'article 136 (1) d) LFI.

6. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS AVEC DROIT À UN RANG PRIORITAIRE

Les réclamations de créanciers non garantis avec droit à un rang prioritaire, décrites aux alinéas 136 (1) a) à 136 (1) j) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, autres que les honoraires du syndic et les réclamations des employés prévues respectivement aux paragraphes 3 et 5, seront payées en entier en priorité sur toutes les réclamations des créanciers non garantis dans les six (6) mois suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la présente Proposition.

7. RÈGLEMENT DES RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS NON GARANTIS

- a) Que le premier 500 \$, dû à chacun des créanciers non garantis, soit payé à 100 %.
- b) Que tout excédent de réclamation de créancier non garanti soit quittancé par le partage au prorata de l'excédent des sommes versées selon le paragraphe 2, déduction faite des sommes distribuées en vertu des paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7 a).

8. QUITTANCE

Conformément à l'article 50 (13) de la Loi, la Proposition constitue une transaction sur toute réclamation contre les administrateurs, actuels et anciens, de la Proposante, qui soit antérieure au dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition et qui vise les obligations de la Proposante dont ils peuvent être, ès qualités, responsables en droit. Par ailleurs, la proposition, dès son approbation, constituera une quittance en faveur de tout administrateur actuel ou ancien relativement à de telles obligations. Rien aux présentes ne saurait être interprété comme une reconnaissance de responsabilité ou d'obligation de la part des administrateurs.

9. ENGAGEMENTS

Les engagements à l'égard des biens fournis, des services rendus et autres considérations, fournis après la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition, seront acquittés par la Proposante dans le cours normal des affaires.

10. NOMINATION D'INSPECTEURS

La Proposante accepte la nomination d'au plus cinq (5) inspecteurs à être nommés par les créanciers, lors de l'assemblée générale des créanciers convoquée pour considérer la présente Proposition. Ces inspecteurs auront les pouvoirs prévus à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, ainsi que les pouvoirs de reporter le paiement des sommes prévues au paragraphe 2, pour un délai maximal de six (6) mois.

De plus, ils pourront approuver les honoraires du syndic prévus au paragraphe 3 de la présente Proposition, et des avances sur ceux-ci.

Les inspecteurs exerceront leurs pouvoirs tant que le syndic n'aura pas émis le certificat d'exécution intégrale de la Proposition, conformément à l'article 65.3 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

11. OPÉRATIONS SOUS-ÉVALUÉES ET TRAITEMENTS PRÉFÉRENTIELS

Le syndic ne sera pas investi des pouvoirs prévus aux articles 95 à 101 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.

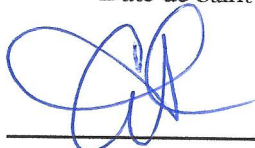
12. DISTRIBUTION

Raymond Chabot inc. agira comme syndic à la présente Proposition, et le Montant offert pour distribution payable en vertu du paragraphe 2 sera versé intégralement entre ses mains pour être distribué aux créanciers, conformément aux termes des paragraphes 3, 4, 5, 6, 7 a) et 7 b) de la présente Proposition.

13. DÉROGATION

Toute dérogation de la part de la Proposante, à une ou plusieurs clauses ci-devant mentionnées, sera considérée comme un défaut en vertu de la présente Proposition.

Daté de Saint-Clet, le 2 juin 2023.



Les Vêtements Parallèle inc.



Éric Morin, CPA, PAIR, SAI
Témoin

District de: Québec
 No. division: 1
 No. cour: 760-11-008167-237
 No. dossier: 41-2946308

FORMULAIRE 78

Bilan (Proposition commerciale)

(paragraphe 50(2) et 62(1) de la Loi)

Dans l'affaire de la proposition de Les vêtements Parallèle inc.

Personne morale légalement constituée faisant affaire sous les raisons sociales Audvik et Sportive Plus au 641, Route 201 à Saint-Clet (Québec) J0P 1S0 et ayant son siège social au 297, chemin de la Cité-des-Jeunes à Saint-Clet (Québec) J0P 1S0

Originale

Modifié

Au Débiteur:

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude ce formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date du dépôt de votre proposition (ou de votre avis d'intention, le cas échéant) le 2^{ième} jour de juin 2023. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Créanciers non garantis: voir liste A	\$1,152,248.21
2.	Créanciers garantis : voir liste B	\$107,427.00
3.	Créanciers privilégiés : voir liste C	\$23,036.00
4.	Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres (voir liste D)	\$0.00
	pouvant être réclamées pour une somme de	\$0.00
Total du passif		\$1,282,711.21
Surplus		\$0.00

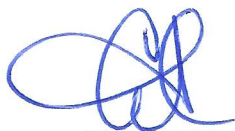
ACTIF (tel que déclaré et estimé par le Débiteur)		
1.	Inventaire	\$241,000.00
2.	Aménagements	\$0.00
3.	Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
	Bonnes	\$3,609.00
	Douteuses	\$0.00
	Mauvaises	\$0.00
	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	\$0.00
4.	Lettres de change, billets à ordre, etc. : voir liste F	\$0.00
5.	Dépôts en Institutions financières	\$0.00
6.	Espèces	\$48,820.00
7.	Bétail	\$0.00
8.	Machines, outillage et installation	\$13,500.00
9.	Immeubles et biens réels : voir liste G	\$0.00
10.	Ameublement	\$0.00
11.	REER, FERR, Assurances-vie etc	\$0.00
12.	Valeurs mobilières,(actions, obligations, débetures etc.)	\$0.00
13.	Droits en vertu de testaments	\$0.00
14.	Véhicules	\$0.00
15.	Autres biens : voir liste H	\$2.00
<i>Si le Débiteur est une personne morale, ajoutez:</i>		
	montant du capital souscrit	
	montant du capital payé	
	Solde souscrit et impayé	
	Estimation du solde qui peut être réalisé	
Total de l'actif		\$303,322.00
Déficit		\$979,389.21

Je, Catherine Claude, de Les vêtements Parallèle inc. de Saint-Clet dans la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, au meilleur de ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de ses affaires en ce 2^{ième} jour de juin 2023 et indiquent au complet tous ses biens de quelque nature qu'ils soient, en sa possession et réversibles, tels que définis par l'article 67 de la Loi.

ASSERMENTÉE (ou DÉCLARÉE
 SOLENNELLEMENT)

devant moi à Chicoutimi
 dans la province de Québec,
 ce 2^{ième} jour de juin 2023

Éric Morin 224926
 Commissaire à
 l'assermentation
 pour la province
 de Québec



Signature du Débiteur

Liste des créanciers

Raymond Chabot Inc.

Date du Rapport: 07/06/2023

Les vêtements Parallèle inc. # BSF 41-2946308 # du Fichier
1344004

Crée par: Gabrielle Gignac

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
G	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada	DAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$809.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Banque Nationale du Canada Gestion des prêts en recouvrement, 600, de La Gauchetière O., 13e étage, Montréal, Québec, H3B 4L2, Canada	Marge de crédit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$105,000.00	\$0.00	\$0.00	N
G	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	DAS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,618.00	\$0.00	\$0.00	N
Garanti			Sous compte des créanciers		3	Sous-total	\$107,427.00	\$0.00	\$0.00	
P	Salaires et vacances 140, Grande Allée Est, bureau 200, Québec, Québec, G1R 5P7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$23,036.00	\$0.00	\$0.00	N
Privilegié			Sous compte des créanciers		1	Sous-total	\$23,036.00	\$0.00	\$0.00	
N	10861316 Canada inc. 600-2000, avenue McGill, Montréal, Québec, H3A3H3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$5,540.39	\$0.00	\$0.00	N
N	162404 Canada inc. 30 Montrose, Dollard-des-Ormeaux, Québec, H9B3J9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$14,918.41	\$0.00	\$0.00	N
N	A & H Sportswear Co inc. 610 Uhler Road, Easton, Pennsylvanie, 18040-7100, USA		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$13,133.31	\$0.00	\$0.00	N
N	ACI Brands inc. PO Box 4590, Station A, Oakville, Ontario, M5W7N1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$48,097.25	\$0.00	\$0.00	N
N	ADOLF RIEDL GMBH & CO 4546 Wilson Avenue, Montréal, Québec, H4A2V4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$6,241.15	\$0.00	\$0.00	N
N	Agence du Revenu du Canada (QC) Attn: Centre d'arrivages de l'insolvabilité du Québec 4695, boul. de Shawinigan-Sud, Shawinigan, Québec, G9P 5H9, Canada	Impôts de société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Banque Nationale du Canada Gestion des prêts en recouvrement, 600, de La Gauchetière O., 13e étage, Montréal, Québec, H3B 4L2, Canada	Prêt Covid	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$60,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Chaos / CTR 7075 Robert-Joncas Place, suite 118, Montréal, Québec, H4M2Z2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,612.48	\$0.00	\$0.00	N
N	CIT Group /Commercial Services P.O. BOX 31023, Charlotte, Caroline du Nord, 28231-1023, USA		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$4,136.44	\$0.00	\$0.00	N
N	CNESST - Québec 530, boul. de l'Atrium, bur.160, C.P. 1200, Succ. Terminus, Québec, Québec, G1K 7E2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Columbia Sportswear Can. LP P.O. Box 7472 STN A, Toronto, Ontario, M5W3C1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$431,720.69	\$0.00	\$0.00	N
N	DDMG Communication inc. 1350, Sherbrooke Ouest, bureau 1150, Montréal, Québec, H3G1J1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$17,158.96	\$0.00	\$0.00	N
N	DKV Compagny Canada inc. 265, boulevard Lebeau, Saint-Laurent, Québec, H4N3H8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$4,848.93	\$0.00	\$0.00	N
N	Global Shoe Connection inc. 11828 Machrina Way, Richmond, Colombie-Britannique, V7A 4V1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$3,894.45	\$0.00	\$0.00	N
N	Hilldun Corporation 36 east 31st street 12th floor, New York, New York, 10016-, USA		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$7,931.12	\$0.00	\$0.00	N
N	Hulker 704-555 Chabanel W St, Montréal, Québec, H2N 2H8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$12,567.35	\$0.00	\$0.00	N
N	Hydro-Québec Attn: Serv. recouvrement - Insolvabilité 140, Crémazie Ouest, 3e étage, Montréal, Québec, H2P 1C3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$0.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Hypnose 3000, rue Saint-Prosper, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S2A4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,896.22	\$0.00	\$0.00	N
N	Jolie Ride Co 4932 Rue Saint-Denis, Montréal, Québec, H2J 2L6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$26,784.87	\$0.00	\$0.00	N
N	Kombi Sports inc. 5711, Ferrier, Montréal, Québec, H4P1N3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$3,643.25	\$0.00	\$0.00	N
N	Les Gants Paris Glove Ltee 2315, rue Cohen, Saint-Laurent, Québec, H4R2N7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$3,543.25	\$0.00	\$0.00	N

Date du Rapport: 07/06/2023

Les vêtements Parallèle inc. # BSF 41-2946308 # du Fichier
1344004

Crée par: Gabrielle Gignac

T	Créancier et Adresse	# ref	Rapport 170	Changement importants	Paiements modifiés	Assemblée demandée	Montant déclaré	Montant soumis	Montant admis	SD
N	Longevity Brands LLC 610 Uhler Road, Easton, Pennsylvania, 18040-7100, USA		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$19,355.91	\$0.00	\$0.00	N
N	MasterCard Desjardins FCT Default Solution, P.O. Box 2514, Station B, London, Ontario, N6A 4G9, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$31.80	\$0.00	\$0.00	N
N	Medike Landes 400 St-Valier, Granby, Québec, J2G7Y4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,414.48	\$0.00	\$0.00	N
N	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	TPS/TVQ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$4,812.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Ministère du Revenu du Québec (QC) Attn: Dir. régionale de la Capitale-Nationale 1265, boul. Charest Ouest, Secteur C65-9K, Québec, Québec, G1N 4V5, Canada	Impôts de société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,000.00	\$0.00	\$0.00	N
N	Outdoor Research LLC 8175 Dallas Drive, Kamloops, Colombie-Britannique, V2C6X2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$19,137.93	\$0.00	\$0.00	N
N	Prana Living LLC CP11638 Succursale Centre Ville, Montréal, Québec, H3C5Z4, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$5,395.95	\$0.00	\$0.00	N
N	Raymond Lancôt Ltée 5290, boulevard Thimens, Montréal, Québec, H4R2B2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$14,363.89	\$0.00	\$0.00	N
N	Société en commandite P.O Box 4375 STN A, Toronto, Ontario, M5W0J3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$3,968.02	\$0.00	\$0.00	N
N	Sport Design Studio SDS inc. 1625, Chabanel Ouest #700, Montréal, Québec, H4N2S7, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$305,541.72	\$0.00	\$0.00	N
N	Sugoi Global inc. 30, rue des Grands-Lac, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A2E6, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$1,522.70	\$0.00	\$0.00	N
N	TD Canada Trust Canaccede Credit LP, P.O. Box 9, Station B, London, Ontario, N6A 4Y8, Canada	VISA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$5,356.97	\$0.00	\$0.00	N
N	Terry Précision Bicycles for 47 Maple Street Suite 102, Burlington, Vermont, 05401-4784, USA		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$36,312.98	\$0.00	\$0.00	N
N	Tilley Endurables Inc. 60 Gervais Drive, Toronto, Ontario, M3C1Z3, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,735.82	\$0.00	\$0.00	N
N	Trend Marketing Wholesale Inc 1500 Lodestar road, Toronto, Ontario, M3J3C1, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$2,570.39	\$0.00	\$0.00	N
N	Vêtements Sports Apogee inc. 113, rue de New York, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec, G3A0A8, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$25,803.87	\$0.00	\$0.00	N
N	VF Outdoor (Canada) Co P/O box 6100 T6106 Postal Station F, Toronto, Ontario, M4Y2Z2, Canada		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	\$31,255.26	\$0.00	\$0.00	N
Non-garanti			Sous compte des créanciers		38	Sous-total	\$1,152,248.21	\$0.00	\$0.00	
Compte total de tous les créanciers				42	Grand Total	\$1,282,711.21	\$0.00	\$0.00		



Raymond Chabot inc.

Société affiliée de
Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
140, Grande Allée Est
Bureau 200
Québec (QC) G1R 5P7
Tél.: (418)647-3078
Télé.: (418)647-9279
www.raymondchabot.com

CANADA
DISTRICT DU QUÉBEC
N° DIVISION : 01-BEAUHARNOIS
N° COUR : 41-2946308
N° DOSSIER : 41-2946308
N° BUREAU : 1344004

COUR SUPÉRIEURE
« En matière de faillite et d'insolvabilité »

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : **LES VÊTEMENTS PARALLÈLE INC.**

La Partie proposante

-et-

RAYMOND CHABOT INC., (SR0296)
Éric Morin, CPA, PAIR, SAI,
Responsable désigné

Syndic autorisé en insolvabilité

**RAPPORT DU SYNDIC DÉSIGNÉ SUR L'ÉTAT DES AFFAIRES
ET DES FINANCES DE LA PARTIE PROPOSANTE**

(articles 50 (10) et 50 (5) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

PRÉAMBULE

La *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* ordonne au syndic de surveiller les affaires et finances de la Partie proposante, depuis le dépôt de l'avis d'intention de faire proposition jusqu'à son approbation par le tribunal. De plus, le syndic doit faire, relativement aux affaires et aux biens, une évaluation et une investigation qui lui permettent d'estimer, avec un degré suffisant d'exactitude, la situation financière de la Partie proposante et la cause de ses difficultés financières, et d'en faire rapport aux créanciers.

À cet effet, veuillez prendre connaissance du présent rapport qui traite de l'état des affaires et finances de la Partie proposante et résume la proposition faite aux créanciers.

Fait à Gatineau, le 2 juin 2023.

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI
Responsable désigné

1. HISTORIQUE ET CAUSES DES DIFFICULTÉS

Les Vêtements Parallèle inc., ci-après appelée la « Débitrice » ou la « Proposante » ou la « Compagnie » ou « La Partie Proposante », a été constituée le 25 mars 1995 en vertu de la *Loi provinciale sur les sociétés par actions*. La Débitrice œuvre dans le domaine de la vente au détail de vêtements sous la bannière « Sportive Plus ». La Débitrice opère quatre magasins dans les villes de Laval, Brossard, Québec, et Vaudreuil et occupe un entrepôt à Saint-Clet. Son siège social est situé au 297, chemin de la Cité-des-Jeunes, dans la ville de Saint-Clet. Les administrateurs et actionnaires de la compagnie sont Monsieur André Claude, Madame Ginette Leduc et Madame Catherine Claude.

La direction explique la détérioration financière par les éléments suivants :

- Une structure des coûts trop élevée;
- Des retards dans la réception des stocks causés par les fournisseurs pour la saison d'hiver 2022 et 2023, faisant en sorte que la Débitrice n'avait pas lesdits stocks en main nécessaires pour pouvoir répondre à la demande et réaliser les ventes prévues.

Le 19 mai 2023, après avoir constaté son impossibilité de faire face à ses obligations au fur et à mesure de leur échéance, la Partie proposante a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers. Le 2 juin 2023, la Partie proposant a déposé une proposition à ses créanciers, laquelle est résumée à la section 4 du présent rapport.

2. SITUATION FINANCIÈRE

Nous avons procédé à une analyse des états financiers internes pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2022, et pour la période de trois (3) mois terminée le 31 mars 2023.

Nous avons complété, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de la compagnie au 31 mars 2023, et l'état des résultats pour l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet. Notre travail a consisté uniquement à fournir des services de reproduction.

2.1 Résultats

Le sommaire des résultats des exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2022, et pour la période de trois (3) mois terminée le 31 mars 2023 est le suivant (en dollars) :

(en \$)	2023 (3 mois)	2022	2021
Ventes	664 018	3 236 016	3 158 414
Coût des ventes	361 709	1 876 345	1 758 455
Bénéfice brut	302 309	1 359 671	1 399 959
%	45,5%	42,0%	44,3%
Frais d'exploitation			
Frais de vente	209 086	1 120 902	797 633
Frais d'administration	202 166	432 949	328 587
Amortissement	5 260	39 699	31 033
Frais financiers	2 251	95 761	103 661
	418 763	1 689 311	1 260 914
Bénéfice (perte) avant impôts	(116 453)	(329 640)	139 045
Impôts exigibles	-	(27 729)	17 707
Impôts futurs	-	(12 291)	416,0
Bénéfice net (perte nette)	(116 453)	(289 620)	120 922

Il ressort de ce tableau, les éléments suivants :

- Les pertes avant impôts de 330 000 \$ en 2022 et 116 000 \$ pour les trois (3) mois terminés le 31 mars 2023 sont attribuables, entre autres, à la structure des coûts trop élevée et des délais imprévus relativement à la réception des stocks pour l'hiver 2022-2023, ayant un impact négatif sur le chiffre d'affaires et la rentabilité;
- En 2022, les frais de vente et d'administration ont augmenté, respectivement, de 40,5 % et 31,8 % comparativement à l'année 2021, alors que les ventes ont augmenté de seulement 2,5 %, ce qui démontre une structure des coûts trop élevés. La direction de la Débitrice explique ces augmentations par les coûts élevés encourus pour la commercialisation des ventes Web.

2.2 Bilan

Le sommaire des bilans au 31 mars 2023, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021 est le suivant (en dollars) :

(en \$)	31 mars 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Actif			
Court terme			
Encaisse	48 820	824	377 869
Débiteurs	6 067	17 995	18 896
Stocks	1 559 328	1 341 474	853 903
Frais payés d'avance	19 072	20 164	5 323
Avance à recevoir	-	15 000	40 567
Impôts sur le revenu	-	27 729	-
Actif d'impôt futurs	-	21 632	-
	1 633 286	1 444 818	1 296 558
Immobilisations corporelles	203 884	192 119	109 540
TOTAL DE L'ACTIF	1 837 170	1 636 937	1 406 098
Passif			
Court terme			
Marge de crédit	90 000	-	-
Créditeurs et charges à payer	1 115 321	669 445	329 396
Salaires et vacances à payer	23 036	27 740	15 986
Carte cadeau	4 282	14 284	6 946
Prêt Covid	60 000	60 000	60 000
Impôts de société	2 906	-	10 664
Emprunt à court terme	18 763	156 543	-
Avances	100	15 000	8 902
	1 314 409	943 012	431 894
Impôts futurs	7 869	17 210	7 869
TOTAL DU PASSIF	1 322 278	960 222	439 763
Capitaux propres			
Capital-actions	266	266	266
Bénéfices non répartis	514 626	676 449	966 069
TOTAL CAPITAUX PROPRES	514 892	676 715	966 335
TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 837 170	1 636 937	1 406 098

Il ressort de ce tableau, les éléments suivants :

- Le principal actif au 31 mars 2023 est les « stocks », actif financé en grande partie par les fournisseurs (crédeurs et charges à payer);
- Les crédeurs et charges à payer ont augmenté de 705 425 \$ depuis la fin d'année 2021, et ce, en raison des pertes importantes en 2022 et début 2023 et de l'augmentation des stocks qui est financée par les fournisseurs;

- Entre le 31 décembre 2021 et le 31 mars 2023, le fonds de roulement s'est détérioré de 419 000 \$. Cette détérioration s'explique principalement par les pertes cumulatives de 446 000 \$ depuis le 1^{er} janvier 2022;
- Les bénéfices non répartis aux livres sont de 515 000 \$ au 31 mars 2023. Cependant, selon la valeur de réalisation de l'inventaire et des immobilisations corporelles, l'avoir des actionnaires serait déficitaire, tel que démontré à la section 5 du présent rapport.

3. RELATIONS D'AFFAIRES ANTÉRIEURES AVEC LA PARTIE PROPOSANTE

Avant le dépôt de la présente procédure, Raymond Chabot inc. a fourni des services de consultation à la Proposante. Les services fournis ne sont pas de nature à se placer dans une position potentielle de conflit d'intérêts.

4. SOMMAIRE DE LA PROPOSITION

La présente section résume la proposition.

En cas de divergence, le texte de cette dernière doit prévaloir sur le présent sommaire.

Créanciers garantis

La proposition prévoit le paiement des créanciers garantis, en conformité avec les contrats actuels ou selon les ententes intervenues ou à intervenir avec chacun ou selon la Loi.

Réclamation des employés

La proposition prévoit le paiement des sommes dues aux employés, sauf ceux qui ne sont plus à l'emploi de la Débitrice, dans le cours normal des affaires.

Autres réclamations

La Partie proposante paiera au syndic, dans les soixante (60) jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la proposition suivant l'approbation de la présente proposition, un montant global de 200 000 \$ pour acquitter les :

- honoraires et débours du syndic à la proposition, limités à la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables;
- réclamations de la Couronne ;
- réclamations privilégiées ;
- premier 500 \$ dû à chacun des créanciers non garantis ;
- réclamations non garanties au prorata.

5. IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF DANS UN CONTEXTE DE FAILLITE

Nous vous présentons le bilan non audité de l'entreprise au 31 mars 2023, préparé par la direction. La valeur estimative de réalisation de l'actif, selon des critères fondés sur l'expérience du syndic, serait la suivante :

Description des éléments d'actif	Valeur au bilan statutaire	Valeur de réalisation	Créanciers garantis		Excédent estimatif dans un contexte de réalisation
			Montant	Nom et nature	
Encaisse	48 820	48 820	105 000	Banque Nationale du Canada - Hypothèque mobilière sur les comptes à recevoir et les stocks	188 429
Compte à recevoir	3 609	3 609			
Stocks (Note 1)	1 559 328	241 000			
Frais payés d'avance	19 072	-	-	Aucun	-
Immobilisations corporelles (Note 1)	203 884	13 500	-	Aucun	13 500
	1 630 828	306 929	105 000		201 929
Créances avec droit à un rang prioritaire :					
					(2 427)
Créances gouvernementales relatives aux DAS impayées					(23 036)
Créances relatives au programme de protection des salariaux (PPS)					(114 975)
Honoraires et débours estimatifs du syndic en contexte de faillite					(45 417)
Deux mois de loyer d'occupation					
Sous-total					16 073
Prélèvement de 5% payable en vertu de l'article 147 (1) de la LFI					(804)
Montant estimatif disponible pour distribution aux créanciers non garantis en contexte de faillite					15 270
Selon le bilan statutaire, les créances non garanties s'élèvent à					1 152 248
Dividende estimatif en contexte de faillite					1,33%

Note 1: Les valeurs de réalisation des stocks et des immobilisations corporelles proviennent de la lettre d'opinion de Services FL, évaluateurs agréés. La lettre d'opinion est datée du 8 mai 2023. La valeur de réalisation prend en considération que les marchandises sont dédiées à un marché niché, donc une clientèle plus restreinte et qu'environ 30 à 40 % des marchandises sont de saisons antérieures.

6. RÉCLAMATION DES CRÉANCIERS

La liste des créanciers déclarés par la direction de la partie proposante peut être résumée ainsi. À ce jour, le syndic n'a pas reçu de preuves de réclamation lui permettant d'infirmes les renseignements fournis.

(en \$)	
Réclamation de la Couronne (DAS)	2 427
Réclamation privilégiée pour salaires et vacances	23 036
Créanciers garantis	105 000
Créanciers non garantis	1 152 248
Total	1 282 711

7. CONDUITE DE LA PARTIE PROPOSANTE

7.1 Enquête comptable

L'étude des opérations sous-évaluées et traitements préférentiels n'a permis d'identifier aucun événement litigieux.

8. ÉTAT DE LA RÉALISATION ESTIMÉE

Selon les informations contenues au bilan statutaire de la Partie proposante, le dividende estimatif aux créanciers non garantis serait le suivant :

	\$
Montant forfaitaire	200 000
Moins :	
Réclamations de la Couronne	(2 427)
Honoraires et débours du syndic (estimé)	(68 985)
Réclamations privilégiées	-
Sous-total	128 588
Prélèvement de 5% payable en vertu de l'article 147 (1) de la LFI	(6 429)
Montant disponible pour les créanciers non garantis	122 159
Premier 500 \$ dû à chacun des créanciers non garantis, payé à 100%	
37 créanciers non garantis ayant un solde supérieur à 500 \$	(18 500)
Un (1) créancier ayant un solde de 32 \$	(32)
Montant disponible pour les créanciers non garantis après le paiement du premier 500 \$ dû à chacun des créanciers non garantis	103 627
Selon le bilan statutaire, les créances non garanties s'élèvent à	1 152 248
Moins le premier 500 \$ payé à 100% (18 500 \$ + 32 \$)	(18 532)
Montant des réclamations non garanties qui bénéficiera du partage de dividende au prorata	1 133 716
Dividende estimatif en contexte de proposition sur l'excédent du premier 500 \$ dû à chacun des créanciers (103 627 \$ / 1 133 716 \$)	9,14%
Dividende moyen (122 159 \$ / 1 152 248 \$)	10,60%

9. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Considérant que :

- Dans un contexte de faillite, un dividende de 1,33 % serait disponible pour versement aux créanciers non garantis;
- Dans un contexte de proposition, un dividende moyen de 10,60 % serait disponible pour versement aux créanciers non garantis;
- La somme de 200 000 \$ sera versée au syndic très rapidement, soit dans les 60 jours suivant l'expiration du délai d'appel du jugement final ratifiant la proposition.

Nous considérons que la proposition est avantageuse pour l'ensemble des créanciers et recommandons donc son acceptation.

10. MARCHE À SUIVRE POUR LE VOTE SUR LA PROPOSITION

Vous trouverez sous pli un formulaire de preuve de réclamation ainsi qu'un formulaire de vote. Tous les créanciers doivent remplir cette formule de preuve de réclamation et joindre leur relevé de compte ou une copie des factures. Les créanciers qui ne prévoient pas assister ou être présents à l'assemblée du 20 juin 2023 peuvent également remplir et soumettre le formulaire de vote ci-joint indiquant leur position, en faveur ou contre l'acceptation de la proposition.

Nous rappelons aux créanciers que pour voter sur la proposition, ils doivent déposer leur preuve de réclamation auprès du syndic avant le début de l'assemblée du 20 juin 2023. Pour être acceptée, la proposition devra être approuvée par une majorité en nombre et une majorité des deux tiers (2/3) en valeur des créanciers de chaque catégorie, qui votent en personne ou par procuration à l'assemblée. Les formulaires de preuve de réclamation, les formulaires de votation, les formulaires de procuration et les pièces justificatives peuvent nous être transmis de différentes façons, soit :

Par courriel à : Reclamation-Claims@rcgt.com

Par télécopieur au (418) 647-9279

Par courrier ou à la réception de notre bureau situé à l'adresse suivante :

Raymond Chabot inc.

140, Grande Allée Est, bureau 200

Québec (Québec) G1R 5P7



Dossier n° : 1344004
Entré le :
Garanti :
Privilégié :
Ordinaire :

PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1)
et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

Expédiez tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

Numéro civique	Rue	
Ville	Province	Code postal

Dans l'affaire de l'avis d'intention de faire une proposition ou de la proposition de :

Les vêtements Parallèle inc. (nom de la partie débitrice) de
Saint-Clet (Québec) (ville et province) et de la réclamation de _____, créancier.

Je, soussigné, _____ (nom du créancier ou du représentant du créancier), de,
_____ (ville et province), certifie ce qui suit :

- Je suis le créancier de la partie débitrice susnommée (ou je suis) _____ (précisez le poste ou la fonction) de _____ (nom du créancier ou de son représentant).
- Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.
- La partie débitrice était, à la date du dépôt de l'avis d'intention de faire une proposition, soit le 19 mai 2023, endettée envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de _____ \$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle la partie débitrice a droit. (**L'ÉTAT DE COMPTE OU L'AFFIDAVIT ANNEXÉ DOIT FAIRE MENTION DES PIÈCES JUSTIFICATIVES OU DE TOUTE AUTRE PREUVE À L'APPUI DE LA RÉCLAMATION.**)
- (**Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.**)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$
(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir de la partie débitrice à titre de garantie et :
(Cochez ce qui s'applique.)

- pour le montant de _____ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire;
- pour le montant de _____ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.
(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE _____ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à _____ \$, et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _____ \$.

(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de _____ \$.

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de _____ \$.

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de _____ \$.

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE _____ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE _____ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Autant que je sache, je suis lié (*ou* le créancier susnommé est lié) (*ou* je ne suis pas lié *ou* le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie débitrice selon l'article 4 de la Loi et, j'ai (*ou* le créancier susnommé a) (*ou* je n'ai pas *ou* le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec la partie débitrice.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (*ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois*) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : *(Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)*

7. ***(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)***

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le _____, à _____

Signature - Témoin

Signature - Créancier

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur : _____

Adresse électronique : _____

REMARQUES : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiqués sur le Formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



Raymond Chabot inc.

Office no: 1344004
Entered :
Secured:
Preferred:
Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1), and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

All notices or correspondence regarding this claim must be forwarded to the following address:

Civic number	Street	
City	Province	Postal code

In the matter of the notice of intention to file a proposal or proposal of:

Les vêtements Parallèle inc. *(Name of debtor party)* of
 Saint-Clet (Québec) *(city and province)* and the claim of _____, creditor.

I, _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*, of, _____ *(city and province)*, do hereby certify:

- That I am a creditor of the above-named debtor party (or that I am) _____ *(state position or title)* of _____ *(name of creditor or representative of the creditor)*.
- That I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.
- That the debtor party was, at the date of the notice of intention to file a proposal namely the May 19, 2023 and still is, indebted to the creditor in the sum of \$ _____, as specified in the statement of account (or affidavit) attached and marked Schedule "A", after deducting any counterclaims to which the debtor party is entitled. ***(THE ATTACHED STATEMENT OF ACCOUNT, OR AFFIDAVIT MUST SPECIFY THE VOUCHERS OR OTHER EVIDENCE IN SUPPORT OF THE CLAIM.)***
- (Check and complete appropriate category.)***

A. UNSECURED CLAIM OF \$ _____
(other than as a customer contemplated by Section 262 of the Act)

That in respect of this debt, I do not hold any assets of the debtor party as security and *(Check appropriate description.)*

- Regarding the amount of \$ _____, I do not claim a right to a priority.
- Regarding the amount of \$ _____, I claim a right to a priority under section 136 of the Act. *(Set out on an attached sheet details to support priority claim.)*

B. CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER OF A LEASE \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of the Act, particulars of which are as follows:
(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

C. SECURED CLAIM OF \$ _____

That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ _____ as security, particulars of which are as follows:

(Give full particulars of the security, including the date on which the security was given and the value at which you assess the security, and attach a copy of the security documents.)

D. CLAIM BY FARMER, FISHERMAN OF AQUACULTURIST OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.2(1) of the Act for the unpaid amount of \$ _____.

(Attach a copy of sales agreement and delivery receipts.)

E. CLAIM BY WAGE EARNER OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.3(8) of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.4(8) of the Act in the amount of \$ _____.

F. CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPAID AMOUNT REGARDING PENSION PLAN OF \$ _____

That I hereby make a claim under subsection 81.5 of the Act in the amount of \$ _____.

That I hereby make a claim under subsection 81.6 of the Act in the amount of \$ _____.

G. CLAIM AGAINST DIRECTOR \$ _____

(To be completed when a proposal provides for the compromise of claims against directors.)

That I hereby make a claim under subsection 50(13) of the Act, particulars of which are as follows:

(Gives full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

H. CLAIM OF A CUSTOMER OF A BANKRUPT SECURITIES FIRM \$ _____

That I hereby make a claim as a customer for net equity as contemplated by section 262 of the Act, particulars of which are as follows :

(Give full particulars of the claim, including the calculations upon which the claim is based.)

5. That, to the best of my knowledge, I am (or the above-named creditor is) (or am not or is not) related to the debtor party within the meaning of section 4 of the Act, and have (or has) (or have not or has not) dealt with the debtor party in a non arm's length manner.

6. That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transfers at undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor party within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act, or were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankruptcy event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: *(Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)*

7. ***(Applicable only in the case of the bankruptcy of an individual.)***

Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.

I request that a copy of the report filed by the trustee regarding the bankrupt's application for discharge pursuant to subsection 170(1) of the Act be sent to the above address.

Dated at _____ this _____ day of _____

Signature - Witness

Signature - Creditor

Telephone No.: _____

Fax No.: _____

Email address: _____

NOTES: If an affidavit is attached, it must have been made before a person qualified to take affidavits.

If a copy of this form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

WARNINGS: A trustee may, pursuant to subsection 128(3) of the Act, redeem a security on payment to the secured creditor of the debt or the value of the security as assessed, in a proof of security, by the secured creditor. Subsection 201(1) of the Act provides severe penalties for making any false claim, proof, declaration or statement of account.

FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE

(alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION ET DE LA PROPOSITION
DE :

Les vêtements Parallèle inc. (Nom de la partie débitrice)

Je, _____, de _____
Nom du créancier Nom de la ville

créancier dans l'affaire susmentionnée, nomme _____, mon fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci étant habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place (ou n'étant pas habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place).

Daté le _____, à _____

Signature - Témoin

Signature - Créancier

Nom du créancier qui est une personne morale

Nom - Témoin

Par _____
Nom et titre du signataire autorisé

GENERAL PROXY

(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(3) (b) and subsection 102(2) of the Act)

IN THE MATTER OF THE NOTICE OF INTENTION TO FILE A PROPOSAL AND PROPOSAL OF:

Les vêtements Parallèle inc. (Name of debtor party)

I, _____, of _____
Name of creditor Name of town or city

a creditor in the above matter, hereby appoint _____, to be my general proxy in the above matter, except as to the receipt of dividends, with (or without) power to appoint another general proxy in his or her place).

Dated at _____ this _____ day of _____

Signature - Witness

Signature - Individual creditor

Name of corporate creditor

Name - Witness

Per _____
Name and title of signing officer

FORMULE DE VOTATION

(alinéas 51(1)f) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE : LES VÊTEMENTS PARALLÈLE INC.

Je (*ou* Nous), _____ (*nom du créancier*), de
_____ (*nom de la ville ou village*), créancier dans l'affaire susmentionnée à l'égard
de la somme de _____ \$ demande au syndic agissant relativement à la proposition de Les vêtements
Parallèle inc., personne insolvable, de consigner mon (*ou* notre) vote _____ (**en faveur de *ou***
contre) l'acceptation de la proposition, faite le 2 juin 2023.

Fait à _____, le _____^e de _____.

Signature - Témoin_____
Signature - Créancier individuel

Nom du créancier qui est une personne morale

Par : _____

Nom du témoin_____
Nom et titre du signataire autorisé**VOTING LETTER**

(paragraphs 51(1)f) of the Act

IN THE MATTER OF THE PROPOSAL OF: LES VÊTEMENTS PARALLÈLE INC.

I (*or* We), _____ (*name of creditor*), of
_____ (*name of city, town or village*), a creditor in the above matter for the sum
of \$ _____ hereby request the trustee acting with respect to the proposal of Les vêtements Parallèle
inc., an insolvent person, to record my (*or* our) vote _____ (**for or against**) the acceptance
of the proposal, made on the June 2, 2023.

Dated at _____, this _____th of _____.

Signature - Witness_____
Signature - Individual Creditor

Name of Corporate Creditor

Per: _____

Name of the witness_____
Name and Title of Signing Officer



Raymond Chabot inc.

AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS

Veillez prendre note des coordonnées suivantes pour nous joindre relativement au dossier de la proposition à ses créanciers de Les vêtements Parallèle inc.

Please take note of those following contact information related to the file of the proposal to its creditors of Les vêtements Parallèle inc.

Nom du syndic/ Name of the trustee	Raymond Chabot inc. par/by Éric Morin, CPA, PAIR, SAI
Adresse postale/ Mailing Address	15, rue Gamelin, bureau 400 à Gatineau (Québec) J8Y 1V4
Numéro. de téléphone/Phone number	1-855-724-2268
Numéro de télécopieur/Fax number	(581) 318-2892
Adresse électronique/Email	Reclamation-Claims@rcgt.com

Merci,
Thank you,

RAYMOND CHABOT INC.
Syndic autorisé en insolvabilité/Licensed Insolvency Trustee

Éric Morin, CPA, PAIR, SAI
Responsable désigné/Trustee in charge